

### Article 1 - but

La coupe genevoise de cyclisme a pour objectif la promotion du cyclisme auprès des jeunes. Elle se déroule sur différentes manches organisées durant l'année.

La coupe est gérée par le Sprinter Club Lignon.

### Article 2 - manches

Les courses suivantes sont prises en compte pour le classement final.

- |                            |                                |
|----------------------------|--------------------------------|
| - Prix 125 ans de l'U.V.G. | dimanche 24 avril              |
| - La Classique Genevoise   | dimanche 19 juin               |
| - Le défi Boscardin        | samedi 17 septembre            |
| - Gentlemen Bernard Vifian | samedi 1 <sup>er</sup> octobre |

Les organisateurs des différentes courses établissent pour leur épreuve respective un classement individuel scratch.

### Article 3 - catégories et développement

La coupe s'adresse aux filles et garçons de 9 à 16 ans.

Les cyclistes sont affectés-es aux catégories en fonction de leur âge au 31 décembre de l'année concernée. Les catégories et développement maximum autorisé sont les suivants.

U11 Fille (9 - 10 ans) - 5.66 m	U11 Garçon (9 - 10 ans) - 5.66 m
U13 Fille (11 - 12 ans) - 5.66 m	U13 Garçon 11 - 12 ans - 5.66 m
U15 Fille (13 - 14 ans) - 6.10 m	U15 Garçon (13 - 14 ans) - 6.10 m dans la même course et le même classement U17 Femme 1 <sup>ère</sup> année (15 ans)
	U17 Homme (15 - 16 ans) - 6.94 m dans la même course et le même classement U17 Femme 2 <sup>ème</sup> année (16 ans)

Les contrôles des limites de développement seront effectués par un commissaire avant le départ de l'épreuve.

### Article 4 - inscription

Les inscriptions aux courses se font auprès de l'organisateur de la manche.

L'inscription est gratuite pour les catégories U11, U13 et U15.

Pour les catégories U17 le montant de l'inscription est établi selon le barème officiel Swiss Cycling.

### **Article 5 - classement**

Un classement final sera établi en fonction des points accumulés lors des différentes manches.

Pour figurer au classement, les cyclistes devront obligatoirement participer à deux manches.

En cas d'ex aequo au classement provisoire ou final, le classement de la dernière manche est déterminant.

Les points sont attribués selon le tableau de répartition :

1 <sup>er</sup> 100 points	2 <sup>ème</sup> 95 points	3 <sup>ème</sup> 90 points	4 <sup>ème</sup> 85 points	5 <sup>ème</sup> 80 points
6 <sup>ème</sup> 75 points	7 <sup>ème</sup> 70 points	8 <sup>ème</sup> 65 points	9 <sup>ème</sup> 60 points	10 <sup>ème</sup> 55 points
11 <sup>ème</sup> 50 points	12 <sup>ème</sup> 45 points	13 <sup>ème</sup> 40 points	14 <sup>ème</sup> 35 points	15 <sup>ème</sup> 30 points
16 <sup>ème</sup> 25 points	17 <sup>ème</sup> 20 points	18 <sup>ème</sup> 15 points	19 <sup>ème</sup> 10 points	20 <sup>ème</sup> 5 points
Dès le 21 <sup>ème</sup> et pour tous les partants 1 point				

### **Article 6 - planche de prix**

Podium pour les trois première/ers de chaque catégorie.

Prix souvenir pour chaque cycliste figurant au classement général final.

Les lots seront remis uniquement aux personnes présentes lors de la remise des prix.

### **Article 7 - sécurité**

Matériel autorisé : Vélos de course, VTT et Vélo de ville.

Le port du casque cycliste à coque rigide est obligatoire.

Les coureurs devront se soumettre au règlement de l'organisateur, aux ordres des commissaires, des signaleurs et aux règles de la circulation.

**Les suiveurs/accompagnateurs sont strictement interdits sur le parcours (même à vélo).**

### **Article 8 - responsabilité**

Les participants sont individuellement responsables de leur couverture d'assurance personnelle. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'accident et en cas d'atteintes à la santé dues à un surmenage lors de la compétition. Les coureurs ne sont pas assurés par les organisateurs.

Chaque cycliste participant au championnat accepte le présent règlement et déclare s'y soumettre entièrement.

Renseignements complémentaires - Sprinter Club Lignon

Jean-Marc Fortis 078 739 87 34